

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 2 mai 1951.

N° 953/F.P.

Réponse au n°693/B.O.50  
du 13 avril 1951.

OBJET:

Comptabilité dépenses engagées.

ASTRIDA



188

Monsieur le Commandant,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir les copies  
de votre fiche Mod.I<sup>ter</sup> B.O.50 art. 29/B, dûment complétées des N°s  
et dates des ordonnances de paiement du Service des Finances.

Le Comptable Territorial, A. STRIJBOS,

A Monsieur le Commandant des Troupes  
du Ruanda-Urundi

à

U S U M B U R A .